

(fenêtres) sur.Nièvre

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

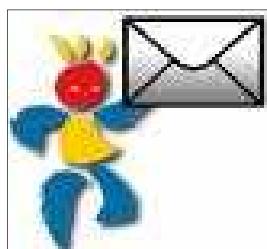
NEVERS CDIS

Déposé le 20/05/2011



Mouvement

P. 2



infos

P. 3



salaires

P. 4

N°175
mai 2011

Sommaire : P.2 : carrière : mouvement, exeat
P.3 : actu : évaluations, EVS
P.4 : action : 31 mai : « salaires : pour une réelle revalorisation»

EDITO

Alors que les questions de pouvoir d'achat prennent de plus en plus de place dans le débat public et dans les revendications sociales, le gouvernement n'a pas répondu, pour les salariés du privé, que par une hypothétique prime, qui ne concerne qu'une minorité d'entre eux. Pour les fonctionnaires, c'est une nouvelle annonce de gel des rémunérations, qui s'ajoute à celles des années précédentes.

Dans le même temps, les annonces ministérielles ne laissent aucun doute sur la volonté de poursuivre la réduction des effectifs de fonctionnaires, y compris en opérant de nouvelles coupes dans les écoles.

Pourtant, 66% des français pensent que l'Etat ne donne pas les moyens aux fonctionnaires de bien remplir leurs missions. Ils condamnent également sans équivoque le principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (à 71%), comme l'a montré le récent sondage TNS-FSU. Le gouvernement continue sa croisade contre l'école publique. Ainsi, François Fillon et l'enseignement catholique ont conclu un accord transférant 4 millions d'euros puisés dans les crédits du public pour le privé qui se traduiront par 200 enseignants supplémentaires pour l'enseignement catholique. Le SNUipp-FSU dénonce cet accord particulièrement scandaleux. Il rappelle son exigence que les fonds publics soient exclusivement consacrés à l'école publique.

<http://58.snuipp.fr>



BREVES

Le chiffre du mois :

13

Comme le nombre de promus à la hors classe dans la Nièvre cette année, soit... 2% des PE du département ! Les « heureux élus » seront connus lors de la CAPD du 3 juin. Plus de détails sur notre site à <http://58.snuipp.fr/spip.php?article565>.

Concours de prof des écoles : inscriptions jusqu'au 12 juillet

Concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux, troisième concours, les épreuves d'admissibilité de ces

concours auront lieu le mardi 27 et le mercredi 28 septembre 2011. Attention, Les inscriptions se

font à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac/> du mardi 31 mai 2011 au mardi 12 juillet 2011, y compris pour le concours interne.

Indemnités péri-éducatives :

demandes avant le 3 juin

Les demandes d'indemnités péri-éducatives doivent être parvenues aux IEN d'ici le 3 juin prochain. « L'indemnité est attribuée en priorité aux personnels qui assurent l'accueil des élèves au-delà des heures de cours et aux personnels qui assurent la coordination des activités périscolaires organisées par les collectivités locales et les associations qui le souhaitent » à l'exclusion des classes transplantées.

Stagiaires : encore pire !

L'an prochain, les stagiaires devraient être affectés, « dans la mesure du possible » sur des postes complets devant élèves. Comment vont faire les départements, comme la Nièvre, qui avaient réussi à dégager des moyens pour accompagner ces jeunes enseignants durant les premières semaines, en leur permettant de faire les premières semaines dans la classe d'un maître-formateur, en étant remplacés dans les classes par un TR ? En effet, la circulaire ne cite cette possibilité que pour la première semaine (!) et pour la semaine précédent la rentrée, fin août.

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL : RÉSULTATS DÉFINITIFS LE 3 JUIN

Après les résultats provisoires, les affectations définitives ne seront connues qu'à l'issue de la CAPD du vendredi 3 juin prochain.



355 collègues ont participé cette année au mouvement des personnels, contre 397 l'an dernier. Une baisse surtout due au fait qu'il n'y a que 8 stagiaires dans le département cette année. Toutes les demandes de points de bonification ont été vérifiées vendredi 6 mai en groupe de travail. 94 demandes avaient été déposées, 12 ont été refusées, notamment pour les points ASH des collègues qui n'exerçaient pas en spécialisé cette année (l'année en cours étant obligatoire pour bénéficier de la bonification) et pour les points "direction" (accordés en cas d'exercice de la fonction à titre provisoire cette année scolaire sur le même poste).

Nous sommes intervenus concernant les points "handicap" qui ne peuvent être accordés une seconde fois (!) qu'en cas de "changement de situation" et avons demandé que ces situations soient réétudiées. Par ailleurs, les délégués du SNUipp sont également intervenus, entre autres, sur deux points qui posent problème : tout d'abord les personnels victimes d'une mesure de carte scolaire dans une « petite » commune ou dans un RPI et qui ne peuvent bénéficier des points de bonification sur la commune ou sur l'école (surtout quand il n'y a plus d'école dans la commune !). Nous avons demandé que ces situations soient regardées attentivement par la CAPD. Rappelons que le SNUipp 58 demande depuis deux ans que des points de bonifications supplémentaires soient accordés sur le canton, voire la zone géographique. Ensuite, nous avons à nouveau dénoncé certaines appellations de postes dans le document de l'administration. En effet, du fait des directions fusionnées, de plus en plus d'appellations ne correspondent plus à la réalité (postes d'adjoint maternelle marqués élémentaire ou vice-versa). Comment, dans ce cas, postuler sur un poste sans savoir s'il correspond pas à ce que l'on souhaite et à son appellation ?

Comment vérifier ?

Dans la mesure où les documents ne nous sont fournis que... deux jours avant le groupe de travail du jeudi 26 mai, il ne nous est pas possible matériellement de tout vérifier à cette date. Par contre, nous vérifions toutes les (nombreuses) fiches de contrôle syndical que vous nous avez envoyées. De plus, nous envoyons à l'ensemble des écoles et de notre liste de diffusion le résultat provisoire de l'administration avec les barèmes, puis la nouvelle version éventuellement corrigée le 26 mai. Par ce biais, chacun peut vérifier si aucune erreur n'a été commise. En effet, en constatant par exemple qu'un poste que vous avez demandé a été attribué à un barème inférieur au vôtre, vous pouvez nous contacter pour que nous puissions procéder aux corrections d'ici la CAPD du vendredi 3 juin.

Enfin, contactez-nous le jour de la CAPD pour les résultats définitifs au 03 86 36 94 46 ou au 03 86 21 53 14. Une permanence est assurée.



EXEAT : 43 DEMANDES

43 collègues de la Nièvre ont déposé 70 demandes d'ineat

(certains ont demandé plusieurs départements). Les <http://www.snuipp.fr/Le-travail-en-quete-de-sens> premières décisions de l'inspecteur d'Académie devraient intervenir lors de la CAPD du 3 juin prochain.

Sur les 43 collègues qui demandent cette année un exeat pour changer de département, 21 font valoir un rapprochement de conjoint.

La Saône et Loire est le département le plus convoité (16 demandes), la Côte d'Or et le Rhône enregistrent 6 demandes, et le Puy-de-Dôme comme l'Allier 5. Exceptionnellement l'Yonne n'est demandée que par un collègue. Voir le récapitulatif des demandes par département dans le tableau ci-contre.

Pour le moment, 6 collègues ont demandé à intégrer la Nièvre par ineat.

département	Nombre	ISERE	1
ALLIER	5	LOIRE	3
ALPES MA-	1	HAUTE-LOIRE	1
ARDECHE	2	LOZERE	1
ARIEGE	1	MORBIAN	1
AUBE	2	PUY-DE-DÔME	5
AUDE	3	HAUTES PYRE-	1
AVEYRON	2	PYRENEES ORIEN	1
CHARENTE-MARITIME	1	RHÔNE	6
CÔTE D'OR	6	SAONE-ET-LOIRE	16
DRÔME	2	HAUTE SAVOIE	1
GARD	1	PARIS	1
HAUTE-GARONNE	1	DEUX SEVRES	1
HERAULT	1	VAUCLUSE	1
INDRE ET LOIRE	1	YONNE	1



EVALUATIONS : LE SNUIPP-FSU, LE SE-UNSA ET LE SGEN-CFDT ÉCRIVENT AU MINISTRE

Dans une lettre ouverte à Luc Chatel, le SNUipp, le SE et le SGEN contestent sa décision de placer les évaluations CM2 en fin d'année scolaire. Ils demandent au ministre de revenir à un dispositif d'évaluations diagnostiques, utiles aux enseignants, et programmées en début d'année.

Les trois principaux syndicats d'enseignants des écoles s'adressent au ministre de l'éducation nationale pour déplorer sa décision de placer les évaluations CM2 en fin d'année scolaire. A « une fiabilité scientifique douceuse » et une « utilité pédagogique plus que contestable », vient s'ajouter la confirmation que le dispositif n'a « d'autre finalité que d'établir un bilan des performances des écoles » s'insurgent les secrétaires généraux des trois syndicats. S'ils ne contestent pas l'importance de mesurer les résultats du système éducatif, la méthode n'est pas la bonne et, surtout, n'est d'aucune utilité aux enseignants des écoles pour faire progresser leurs élèves. Non seulement ces évaluations nationales ne sont pas exploitable, puisqu'elles ne permettent pas de diagnostiquer l'origine des difficultés des élèves mais, s'agissant du dispositif CM2, il accentuera « encore la rupture école- collège alors que tout doit tendre à rendre cette marche moins difficile à franchir, en particulier pour les élèves les plus fragiles ».

Pour des évaluations utiles

C'est au contraire d'évaluations utiles, dont les enseignants ont besoin. Un dispositif « au service de la réussite des élèves », qui permette « à l'élève et à sa famille de connaître et comprendre ses réussites et ses difficultés, à l'enseignant de repérer la nature des erreurs de ses élèves afin de les aider dans leurs apprentissages ». La demande des trois syndicats est claire : un retour à des évaluations nationales diagnostiques, placées en début d'année scolaire. La balle est maintenant dans le camp du ministre. Il serait judicieux qu'il réponde rapidement.

La lettre unitaire au ministre

Retrouvez la lettre unitaire sur le site du SNUipp à l'adresse suivante : http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/2011_05_16_LETTERE_OUVERTE_EVALS_SE_SGEN_SNUIPP-2.pdf.

BRÈVES

Enquête métier du SNUipp : « épanouissant, mais... »

Près de 6 500 enseignants ont témoigné sur leur travail dans une enquête menée par le SNUipp. Leurs grandes sources de satisfaction dans le métier ou la réussite des élèves rencontrent de forts obstacles : effectifs, manque de temps, non reconnaissance et injonctions hiérarchiques... Retrouvez l'analyse en détail de cette enquête sur le site du SNUipp : <http://www.snuipp.fr/Le-travail-enquête-de-sens>.

GFEN 58 : « la pédagogie, pour quoi faire ? »



EVS : LA FSU ÉCRIT AU PRÉFET !

Devant le refus de Pôle Emploi de renouveler certains contrats d'Emploi de Vie Scolaire (EVS) dans les écoles nivernaises, la FSU s'est adressé au Préfet de la Nièvre pour lui demander "d'intervenir pour lever les entraves à la prolongation des contrats de ces personnes qui comptaient sur cette année supplémentaire et qui l'espèrent encore".



Objet : renouvellement des contrats d'emploi de vie scolaire

Monsieur le Préfet,

Comme en novembre où, lors du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN), nous vous avions alerté sur cette question, nous vous avisons du refus de Pôle Emploi de renouveler certains contrats d'Emploi de Vie Scolaire (EVS) dans les écoles nivernaises.

Plus précisément, les EVS embauchés sous Contrat Avenir avant le 1er janvier 2010 se voient refuser une prolongation de leur contrat au-delà de 24 mois.

Or, cette décision est contraire à l'annexe I de l'instruction de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle du 5 novembre 2009.

Comme nous l'avons dit lors du CDEN, les écoles ont besoin de personnels stables et formés pour accomplir leurs missions d'aide administrative ou d'assistance auprès des élèves handicapés, les personnes en contrat aidé ont besoin de temps pour trouver une solution leur permettant une insertion professionnelle à l'issue de leur contrat.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Préfet, d'intervenir pour lever les entraves à la prolongation des contrats de ces personnes qui comptaient sur cette année supplémentaire et qui l'espèrent encore. Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Jimmy Derouault
Secrétaire général départemental

Le GFEN (groupe français d'Education Nouvelle) vous invite à une rencontre départementale le samedi 4 juin de 10 heures à 15h30 au 7ème étage de la Bourse du Travail de Nevers (à côté de la Maison de la Culture), sur le thème "la pédagogie, pour quoi faire ?", en partenariat avec le SNUipp-FSU et le SE-UNSA, avec le soutien de la ville de Nevers. Avec la participation de Jacques Bernardin, président du GFEN.

Concert contre la xénophobie : un succès !

Beaucoup de monde le samedi 7 mai dernier à la maison des Montôts, pour le concert contre la xénophobie, à l'appel d'associations nivernaises dont la FSU. Une opération sans doute à renouveler...



BRÈVES

Extraits du communiqué commun :

« Les organisations syndicales (CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - UNSA), réunies ce jour, condamnent la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics.

Celle-ci aggrave encore un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail.

Elles dénoncent l'absence de véritables négociations salariales qui auraient dû permettre a minima le maintien du pouvoir d'achat des agents publics pour 2011 et 2012.

Elles contestent le discours du gouvernement consistant à laisser croire que la Fonction publique connaît de véritables hausses de pouvoir d'achat.

Elles rappellent que le contentieux salarial, qui s'accumule depuis presque 10 ans, constitue pour les fonctionnaires une perte de largement plus de 10 % de rémunération. Elles continuent à demander la mise en œuvre rapide de mesures de rattrapage... »

Pétition salaires

Avec 60 000 signatures depuis le 24 janvier, la pétition « Oui à l'augmenta-



tion des salaires dans la fonction publique » est un succès. Vous pouvez encore la signer en ligne à : <http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=10>.

Page 4

SALAIRS : POUR UNE RÉELLE REVALORISATION !

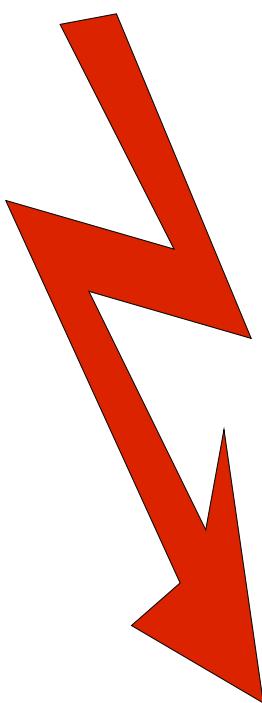
Les organisations syndicales de fonctionnaires dénoncent le gel des salaires reconduit pour 2012 et appellent à faire du 31 mai une journée d'action pour la revalorisation. Les organisations syndicales de la fonction publique (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA) « condamnent la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics » et déplorent les pertes de pouvoir d'achat enregistrées ces dix dernières années. Elles demandent des mesures de rattrapage et une réelle augmentation des salaires pour tous les fonctionnaires et agents contractuels, basée sur la revalorisation du point d'indice « élément central et prioritaire en matière salariale dans la fonction publique ». Elles appellent à une journée d'action le 31 mai.

Dans la Nièvre, un rassemblement est programmé à 17 heures devant la Préfecture de Nevers.



Non à la politique d'austérité !
Non aux mensonges gouvernementaux !

Mardi 31 mai 2011 Toutes et tous mobilisés contre le gel des salaires de la fonction publique !



Les organisations syndicales(CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES – UNSA) dénoncent l'absence de véritables négociations salariales qui auraient dû permettre a minima le maintien du pouvoir d'achat des agents publics pour 2011 et 2012 et exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- Les mesures de rattrapage ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires ;
- Une véritable politique salariale dans la fonction publique.

La FSU 58 appelle l'ensemble des agents à se rassembler à 17 heures devant la Préfecture de Nevers

